



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 51/2017

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 28 Procurations : 05

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 MAI 2017

Affiché le : 23 MAI 2017

L'An deux mille dix-sept, le dix-huit mai, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 11 Mai 2017.

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, ARNAL, LE GUIRIEC, FERTE S., JOUET, MARTIN, DELON.

PROCURATIONS

Mme LASSALLE	à	Mme MAUREL
M. MARQUIER	à	M. BENHADJ
M. RIGAUD	à	M. SANCHEZ
M. FERTE J.	à	Mme FERTE S.
Mme SEIB-TAUPIN	à	Mme JOUET

ABSENTE : Mme GARBIN

SECRETAIRE : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : FINANCES - CRÈCHE GROS CÂLIN - Attribution de subvention

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 9 500 € à la Crèche « Gros Câlin ».

Les crédits sont inscrits au compte 6574.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité (Mme et MM. LASSALLE, ZAMBONI et MARQUIER ne participent pas au vote):

- d'allouer pour 2017 une subvention d'un montant de 9 500 € à la crèche Gros Câlin.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 19 mai 2017

Le Maire,

Lysiane MAUREL

